

Extension du
Réseau J.E.E

4° 63

En 4^e approuvé

Par M. le Préfet de la Seine et de la Seine

le 3 août 1907

Le Préfet
de la Seine

Le Secrétaire Général de la Préfecture
J. Allard

Le Conseil Municipal demande l'extension du Réseau de distribution d'énergie électrique vers l'immeuble de l'ancienne Line de Poupey occupé par l'Étrier de Louvain et l'inscription de la dépense au programme départemental 1907.

Sollicite la subvention correspondante conformément au règlement fixé par la Commission départementale le 13 février 1907 (Recueil des Actes administratifs du 15 Mars 1907 pages 108 - 109)

S'engage à financer la part des dépenses non couvertes par la subvention. Stipule que cette part sera reversée à la commune par le bénéficiaire conformément à son engagement du 5.7.07. Précise que le devis est de 8300 F. La dépense sera imputée sur les crédits de l'article 2309-3 du budget - renforcement du réseau, crédits suffisants.